



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

Tri des déchets ménagers

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98433

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

Nettoient Parc Auto

Tri des déchets ménagers

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale, je vous propose les orientations générales suivantes.

La Ville de Niort a fait le choix en 1994 de rentrer dans une démarche citoyenne de tri sélectif des déchets ménagers. Ainsi l'opération Col Vert a été mise en place. Son succès, malgré quelques aménagements à réaliser n'est plus à démontrer. Il est important aussi de souligner que nous sommes site pilote dans ce domaine, et que nos services sont très souvent sollicités afin de faire visiter nos installations et d'expliquer notre démarche.

La loi de 1992 concernant le traitement des déchets confirmée par Madame VOYNET dans une circulaire du 28 Avril 1998 prévoit que les ordures brutes ne pourront plus être envoyées en décharge à partir de 2002.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, Madame la Ministre de l'Environnement a rappelé son souhait d'arriver à un taux de recyclage biologique et matière de 50 % pour l'ensemble des déchets ménagers.

Désireux de continuer la démarche qui est la sienne, et d'entrer dans les perspectives de Madame VOYNET, Je vous propose dans les trois ans qui viennent d'atteindre les 50 % de tri sélectif avec recyclage matière. Il s'agira donc de proposer dès 1999 la pratique du tri des propres et secs tout en continuant d'étendre le tri des fermentescibles.

Les modalités du tri sélectif des propres et secs vous seront soumises en commission générale dans les périodes qui viennent afin que les élus soient à même de valoriser cette action pour laquelle des emplois-jeunes sont actuellement recrutés comme agents polyvalents et qui pourraient sensibiliser la population au tri sélectif.

De la même façon, nous pourrions prévoir d'étendre la collecte des déchets fermentescibles à l'ensemble des foyers niortais.

Enfin, conscients de la nécessité pour notre commune de pouvoir trier les déchets propres et secs ainsi collectés, nous nous engagerons à travailler avec l'Etat, seul habilité à donner l'autorisation de construction d'un centre de tri, ainsi, le cas échéant, qu'avec les autres collectivités pour trouver une solution rapide voire transitoire au problème qui risque d'être le nôtre.

J'ajoute que ces orientations d'augmentation du tri sélectif avec recyclage matière ou biologique devront se faire sans augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères actuellement prévue.

Plusieurs points de la circulaire de Madame VOYNET confirment, aujourd'hui, les choix faits par la Ville de Niort depuis la mise en place de l'opération "ColVert" en 1994.

L'objectif 2002 : la fin de la mise en décharge d'ordures brutes (n'ayant pas subi au minimum un tri) est maintenue.

Nous y souscrivons et, dès à présent, nous sommes en conformité avec cette mesure puisque nous recyclons plus de 30 % des déchets ménagers niortais.

De plus, d'ores et déjà, jusqu'en avril 2002, toutes nos ordures ménagères triées sont dirigées vers une décharge conforme au dernier arrêté du 19/09/97.

Par ailleurs, nous avons présenté à M. le Préfet, un plan (annexe 1) de mise en conformité de notre installation du Vallon d'Arty.

Après tri des déchets sur une déchetterie industrielle, cette décharge servira essentiellement aux déchets inertes, aux encombrants des déchetteries et aux déchets des services municipaux.

Nous demandons également que le schéma départemental soit reconsidéré, que nous soyons autorisé à construire un centre de tri, que l'incinération soit redimensionnée et ne constitue plus la seule réponse autorisée pour le "traitement des déchets ultimes".

En effet, le déchet "ultime" n'est plus le seul résidu de l'incinération, mais le déchet dont toutes les fractions récupérables auront été extraites notamment :

- fermentescibles
- verre, papiers/cartons, plastiques, métaux
- huiles usagées, vêtements, piles.

Nous devons donc, le moment venu, nous déterminer à partir notamment des coûts des différents modes de traitement autorisés.

L'objectif 50 % : Mme la Ministre propose le taux national de 50 % pour la valorisation matière et biologique de l'ensemble des déchets ménagers.

Compte non tenu des autres collectes sélectives, nous sommes la seule Ville de Poitou-Charentes à collecter, en porte à porte, les déchets fermentescibles.

La Ville de Niort recycle déjà plus de 30 % de ses déchets ménagers.

Je vous propose de nous inscrire dans l'objectif ambitieux de Mme VOYNET et, sous trois ans, de dépasser les 50 %, au moyen des actions suivantes :

- sensibilisation individuelle au tri de l'ensemble des foyers à l'aide des Emplois jeunes "Agent Polyvalents du Tri",
- intensification de la collecte des fermentescibles "colVert" auprès de la totalité des foyers,
- agrandissement de la plate-forme de compostage,
- développement dès juin 99, en porte à porte, auprès de tous les foyers de la collecte des "propres et secs" c'est à dire les papiers, revues et journaux et les emballages ménagers, en adaptant nos collectes actuelles à cette évolution en concertation avec les Niortais,
- aménagement d'un centre de tri temporaire qui devrait fonctionner dès juin 99,
- construction définitive d'un centre de tri des déchets ménagers couplé à un centre de transfert et démolition de l'ancienne usine d'incinération.

Au delà du caractère environnemental, l'intérêt de ce type d'action pour l'insertion à partir notamment des CEC et pour les emplois jeunes dans les nouveaux services, est évident.

Notre objectif est de développer les points collectifs de dépôts de déchets ménagers triés (déchetteries et points avec des contenaires, comme les collectes en porte à porte auprès de tous les foyers niortais (en incluant le centre ville et les habitats collectifs) tout en maîtrisant le budget.

Le budget des déchets ménagers

Nous respectons la loi de 92 et avons mis en place la Redevance Spéciale pour les déchets administratifs et commerciaux et les professionnels paient pour les déchets.

Nous cherchons chaque fois que possible des financements et des recettes extérieurs sans faire appel à l'impôt.

Pour financer la collecte des emballages ménagers, la prochaine augmentation du barème d'aide à la tonne triée par la société Eco-Emballages devrait nous être favorable.

Chaque fois que nous le pouvons, nous cherchons des synergies et des coopérations avec les communes du niortais et leurs groupements.

Aujourd'hui, nous compostons par exemple les déchets verts du SICTOM de Coulonges/Champdeniers et nous traitons les déchets ménagers pour Chauray, Echiré, St Gelais, Sciecq, St Rémy. Nous sommes ouverts à toutes les communes du pays niortais notamment.

Des subventions seront demandées auprès de l'ADEME pour l'investissement.

Si par un tri efficace, nos concitoyens nous permettent de recevoir les recettes Eco-Emballages liées aux tonnes triées, le recours à l'augmentation de la taxe d'enlèvement devrait se limiter à l'inflation.

Je sais les difficultés de cet objectif et nous aurons besoin du concours de tous pour l'atteindre, mais, c'est à nos yeux la contrepartie nécessaire de l'effort de tri que nous demandons à nos concitoyens.

Chaque année, nous publierons le prix de revient net de chaque type de collecte, du tri sélectif, et des différents types de traitement ramené à la tonne et à l'habitant et comparé aux années précédentes.

En conclusion, pour le traitement de nos déchets ultimes, nous nous déterminerons, le plus rapidement possible, pour l'adhésion au syndicat départemental au regard de plusieurs critères et notamment :

- la prise en compte dans le schéma départemental de nos demandes répétées.
- l'état d'avancement des structures concernées par le syndicat, au regard de l'objectif 50 % de valorisation globale et de la capacité à disposer d'un ou plusieurs site d'enfouissement des déchets ultimes.
- dans le cas d'une valorisation énergétique, sachant que le délai de réalisation d'une unité est de 5 années, le type de valorisation la plus favorable à l'environnement cogénération ou électricité.
- le coût résultant pour les niortais quelque soit le moyen choisi : incinération ou décharge de déchets ultimes ou de tout autre procédé devra être inférieur à celui que nous aurions eu en faisant notre propre unité de traitement.

Nous pourrions à ce moment là nous déterminer sur ce point sachant que notre premier objectif est bien de limiter grâce à un tri sélectif important, les quantités à enfouir ou le cas échéant destinées à subir une valorisation énergétique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à engager notamment avec l'Etat mais aussi avec toutes les Collectivités Locales qui le voudront les discussions favorisant la réalisation des travaux nécessaires pour la mise aux normes de notre décharge du Vallon d'Arty, la déchetterie industrielle, l'agrandissement de la plate-forme de compostage, si utile le centre de tri temporaire, le centre de tri définitif, le centre de transfert, la démolition de l'ancienne usine d'incinération
- demander toutes les autorisations d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de ces équipements.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)